Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20210129-DCM21-007-DE Dale de télétransmission : 01/02/2021 Dale de réception préfecture : 01/02/2021

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 21.007

L'an deux mille vingt et un, le 29 janvier 2021, à 15 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 janvier 2021

Le 22 janvier 2021

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Océane FERNANDES

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET: CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » CONCLU ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET LA CAISSE

D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA CHARENTE-MARITIME

AVENANT N° 202000587-01

RAPPORTEUR: Mme BEUVELET-HUBERT

VOTE: UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20210129-DCM21-007-DE Date de télétransmission : 01/02/2021 Date de réception préfecture : 01/02/2021

Par délibération n°16.055 en date du 14 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le « CONTRAT-ENFANCE-JEUNESSE » liant la Ville de Royan et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime.

Par délibération n° 19.157 en date du 10 décembre 2019 , le Conseil Municipal a conclu un avenant n° 1 en raison de l'évolution des structures associatives et municipales intégrées audit contrat.

Ce contrat d'objectifs et de co-financements contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes, jusqu'à 17 ans révolu, en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

Dans un contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de garantir un maintien des financements aux équipements et aux services, la branche famille de la Caisse d'Allocation Familiale adapte sa trajectoire de déploiement des conventions territoriales globales et de mise en œuvre de la réforme des financements bonifiés telle que prévu par la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État.

La Ville de Royan a bénéficié en 2020 d'une dérogation permettant de prolonger la durée du « Contrat Enfance Jeunesse » jusqu'au 31/12/2020. Celui-ci sera remplacé durant l'année 2021 par un Contrat Territorial Global porté par un projet de territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré.

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°202000587-01 au contrat Enfance Jeunesse liant la Ville de Royan et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Patrick MARENGO

CONVENTION D'OBJECTIFS C'ONVENTION D'OBJECTIFS



Avenant n° 202000587-01

Prestation de service « Contrat enfance jeunesse » Royan

Entre:

La Ville de Royan, représentée par Monsieur Patrick MARENGO, Maire, et dont le siège est situé 80 avenue de Pontaillac – 17200 ROYAN

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et:

La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, représentée par Madame Gaëlle GAUTRONNEAU, Directrice, dont le siège est situé TSA 47123 - 17073 La Rochelle Cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Dans un contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de garantir un maintien des financements aux équipements et services, la branche famille adapte sa trajectoire de déploiement des conventions territoriales globales (Ctg) et de mise en œuvre de la réforme des financements bonifiés telle que prévu par la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat. Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement prestation de service « contrat enfance jeunesse » entre la Caf et la Ville de Royan du 01 janvier 2016 est prolongée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article relatif à la durée et la révision des termes de la convention initiale.

Effet et durée de la convention

Les effets de la convention d'objectif et de financement, annexes comprises, conclue du 01/01/2016 au 31/12/2019, sont prolongés jusqu'au 31.12.2020.

Le présent avenant comporte deux annexes :

- Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif 2020
- Annexe 2 : Situation de l'offre et perspective de développement 2020

Article 2: Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(ses) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à LA ROCHELLE, Le 20/11/2020, En 2 exemplaires

La Caf, La Ville de Royan

Clémence PAULIAN-SOULA

Directrice Adjointe

Monsieur MARENCO

Maire

				MONTANTS PSEJ LIMITATIFS				
TYPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTON	2020				
MODULE 1 (01/01/2020)	1.7	7.7						
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP EQUILIBRE	16443,58				
Action nouvelle	Acqueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP EQUILIBRE - Avenant	5690,93				
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque de Royan	10424.39				
Action nouvelle	Accueil Enfançe	Ludothèque	Ludothèque de Royan - Avenant	3259.2				
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi Accueil	MA Les Moussaillons	26623.92				
Action nouvelle	Accueil Enfance	Poste de coordination	Coordination PEL et PEDT	33034,32				
	Total actions nouve	lles	95 476,34					
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi Accueil	MA Les Frimousses Csc Royan	30860.01				
Action antérieure	Acqueil Enfance	Multi Accueil	MA Les Moussaillons - Commune Royan	56136.82				
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Total actions antérie		1424 Les teloussamons - Commune Royan	86 996.83				
		total dégressivité o	antest authora	0 990,03				
		iotal degressivité e	182 473.17					
MODULE 2 (01/01/2020)								
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH	ALSH Pénsocolaires	20734.62				
	Total actions nouvel	les	20 734.62					
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH	ALSH Extrascolaires	422101.61				
Action anténeure	Accueil Jeunesse	Séjours	Camps CSC Royan et Commune de Royan	123181,64				
	Total actions antèrie		Camps CSC Royan et Commune de Royan	511,5 123 693.14				
	THE RELIGION NAME OF	total dégressivité c	0					
		iona de gressitate e	144 427,76					

		2020											
TYPOLOGIE	Nom action	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (l)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre umités de référence (1)	
MODULE 1 (01/01/2020)													
Action nouvelle	LAEP EQUILIBRE		750										
Action nouvelle	L AEP EQUILIBRE- Avenant		979										
Action nouvelle	Ludothèque de Royan		765				22						
Action nouvelle	Ludothèque de Royan - Avenant		1291		711								
Action nouvelle	MA Les moussaillons	63,82%	58000	90882									
Action nouvelle	Coordination PEL et PEDT		1 ETP				licer i						
				,									
Action antérieure	Ma Les Frimousses CSC Royan	70%	19288	27555									
Action anténeure	MA Les Moussaillons - Commune Royan	60,50%	33007	54560									
MODULE 2 (01/01/2020)													
Action nouvelle	ALSH Periscolaires	60%	22550	37583									
Action auténeure	ALSH Extrascolaires	60,82%	75208	123652		O. I.							
Action antérieure	séjours Csc Royan et commune de Royan	93_10%	189 J/Enfants	203						100			

(1) cf. annexe 5.2 (2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Familie et ses partenaires, considerant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignite de la personne sont le terreau des tensions et reptis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principi de la laicité tels qu'ils résultent de l'instoire et des lois de la Dépubliq

As landamain des generus de religion, à la selfo des Lemètres et de la Revolucion françame, avec les lois scolaires de ta fin du XDr sécle, avec la loi de decembre 1005 de « Separation des Égites et de l'Etat », la lificità garantit tout d'abord la liberte de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales cont encadrées par Fordre public. Elle vise à concider liberte, égatté et insternité en vue de la cencorée entre les citopens. Elle participe de préncipe d'embrecalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et à acquist, avec le préambie de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1" de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une Republique indivisible, bilique, democratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de mce ou de religion. Elle respecte toutes les croyances \star .

L'idéal de poix civils qu'elle poursuit ne sers réalisé qu'à la condition de s'un donner les resources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. A out égand, la branche Famille et set partenaines s'engagent à se doiter des moyens nécessaires à une mise en courve bien comprise et atentificement de la lacité. Ceta se tera avec et pour les timistées et les personnes vivant sur le soi de la liépublique quelles que solont teur origine, leur nationalité, seur croyans

Depote sokante-de ans, la Sécurité Sociale incurre asset ces visteurs d'universatité, de soldanté et d'égalité. La branche Familie et ses partes lémenset par la présente charie a réstifierner la préside de silicité en demourant attentire aux pratiques de terrains, en vue de promovinoir une latorité bien comprés et bien attendionnée. Elabonée avec eux, cette charts à sérviesse à un partenaires, meils tout mutent aux allocataires qu'aux solarités de la branche Familie.

NO CLET LA LAICHÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

Callactic ast Unio inference commune
a la pranche l'amilio er sos partiera resilis agili
de promotivor des leurs familia er socialapiases et de developpier des intances
de solidarite entre et au sein des generations

LA LAICITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La largité est le socie de la citoyamente republicame par promout d'imposame sociale d'il a toldarma dans la respect du pruticime dus confections et de la diversité des cultures êtée à pour vocation l'ingret general.

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIÈNCE

La biote a pour principo la liberte de considence Son executa et se manifestativar porti tores dans le respect de l'ordre public etaplicar a los

LA LAICITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITE DE LA PERSONNE ET À L'EGALITE D'ACCES AUX DROITS

Aux DROFTS
Callabore obtained a la laignifie des personnes à l'organis often les remmes at les hommes à l'abbets aux different à la traitement equit districtes à l'existe l'ille resonnest la liberte des crace d'il de foca l'intre l'au antité implique e reporte interes l'au service implique e reporte interes l'au service interes interes l'aux des crace d'il de no des traites interes inter

AND ILLE S

AND THE ARRANTIT LE LIBRE ARBITRE
ET PROTEGE DU PROJECTYTEME

1 biche often a chacune el a chacun
iss conditions d'exercice de son libre ambreo
et de la chippenette i l'el protege de butan home
de procedystem qui complement chacune
et chacun de hins ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION

LA BRANCHE PANALLE RESPECTE L'OBLIGATIO
DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS.

L4 laces emplopus pour les cristionateurs
el administrateurs de la branche Famille
en fam que participant à la gestion du service
public une stricte obligation de neutralizé ainsi
que d'impartiable Los salaries no idonner paz que d'impartiable ses salaries no dovern par namifates duis contratina plinsophiques positiones di religionale. Nui suarie he peut negative la provision de see convictions pour régular d'adoctivipir une tache. Par alteurs nul usage ne peut être exclusive la toctas au sensica publica en rasoni de se sons et con et de laur suprespent des jors qui une parturbo passie bon fenctionnement du service et respecte riordire public escas par la lei

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAICHE

Les regret de we al l'organisation des espaces el temps o activités des parteraires sont respectuaise du principe de latore en tart qu'il garantit la tiberte de convolution Cos regios pseuvant átra processos cans le regioment interiour. Pour les seanes et bénévoires, loute produjturme est present et les restrotors au point de agrission famules maniferdant une appartemento religiouse sont possibles si alles sont justinales par la nature de la fache a accomptir et proportionness au but recharche

AGE POUR UNE LAICITÉ BIEN ATTENTIONNÉE La actio supprend of su in all les perfectors servi-les realities de terrain par des articules of meniones establice de terrain par des articules de reprisers détine les unes voici en autres des activales partiagées et a circularitique servi-fractiud (fonction la biomentancia la dialogue la respect matrial la coopporation et la comedimante i Anna activité pour les families, la diricte est la terreau d'une societa plus justices prius indicenses porteurse de soins pour les génerations futures.

AGIR POUR UNE LAICITÉ BIEN PARTAGÉE La comprésension et l'appropriation de la latoite sont permises par la mise en deunte de temps d'information de timpatrate la uteation d'ouble distributance de virealiste la creatori d'autiè et de Seu e dapter. Elle est prése en compta dans les nucleons entre la branche haires et les partiers par la compta de la compta del la compta de la compta de la compta del la compta del la compta del la compta de la compta del la compta del la compta del la compta de la compta del la compta de la compta del la compta d





